



Médicaments Surveiller les effets indésirables

PAGE 5

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



Aides ménagères

Titres services régionalisés

Ce moyen de paiement pour faire effectuer des tâches ménagères a du succès. Quel sera son avenir à l'heure de la régionalisation ?

PAGE 6



Enfants

Choix de vie

À Bruxelles, des dizaines de jeunes rencontrent des professionnels de tous métiers. L'initiative permet d'identifier les mille horizons qui s'ouvrent à eux.

PAGE 7

Édito

L'austérité touchera la santé

Les récents choix du gouvernement risquent d'affaiblir la cohésion sociale et la santé de notre société. Des alternatives sont pourtant possibles.

PAGE 12

Expo Lascaux

20.000 ans sous la terre

Reconstituées au millimètre près, les plus belles fresques d'animaux de la grotte de Lascaux s'exposent à Bruxelles pendant l'hiver.

PAGE 7

Conseils juridiques

Crédit-auto impayé : la voiture peut-elle être reprise ?

Quand l'achat d'une voiture a été financé par un crédit à la consommation, le prêteur prévoit généralement dans le contrat une clause de réserve de propriété. Cette clause lui permet de récupérer la voiture si l'acheteur ne peut plus payer les mensualités. Mais pas à n'importe quelle condition.

La propriété d'une voiture, comme de tout autre bien, passe du vendeur à l'acheteur au moment de la conclusion de la vente, soit à l'instant où les deux parties sont d'accord sur la chose et le prix. Le transfert de propriété intervient donc généralement avant la livraison du véhicule et même avant le paiement intégral. Sauf si l'acheteur fait un crédit pour financer son achat. Dans ce cas, le prêteur (banque, organisme de crédit...) prévoit une clause de réserve de propriété. Cette clause, insérée dans un contrat, suspend le transfert de la propriété à l'acheteur jusqu'au moment du remboursement de la totalité de la somme due. Tant que l'emprunt n'est pas remboursé, la voiture reste la propriété du prêteur.

Un écrit préalable

La réserve de propriété doit être constatée par écrit et établie au plus tard au moment de la livraison de la voiture. Généralement, c'est une clause sibylline qui figure dans les conditions générales du contrat de crédit à la consommation servant à financer le bien (en l'occurrence la voiture). L'acheteur doit avoir pu raisonnablement lire les conditions générales et marqué son accord avant d'avoir signé le contrat.

Rendre la voiture au prêteur

L'engagement de l'acheteur n'est pas anodin. D'une part, s'il ne rembourse pas les mensualités prévues et que le prêteur le lui demande, il doit lui remettre la voiture et l'autoriser à la revendre. D'autre part, tant qu'il n'a pas remboursé entièrement son emprunt, il ne peut revendre la voiture sans l'accord du prêteur.

40% du prix payé

Afin d'éviter le recours trop rapide à la saisie et à la revente du véhicule, la loi sur le crédit à la consommation a fixé des règles qui protègent l'acheteur contre les abus. Ainsi, si l'acheteur a remboursé plus de 40% de la valeur de la voiture, le prêteur doit d'abord le mettre en demeure par envoi recommandé. Il ne peut pas reprendre le véhicule tant qu'il n'a pas l'accord écrit de l'acheteur. Un accord verbal ne suffit pas car l'acheteur peut avoir obéi aux pressions du prêteur ou agi par crainte des conséquences d'un refus suite à la mise en demeure. Si le prêteur n'a pas l'accord écrit de l'acheteur, il doit alors obtenir l'autorisation du juge de paix. Par la suite, le prêteur devra informer l'acheteur du prix auquel la voiture a été revendue, et lui restituer le trop perçu éventuel.

Une lourde sanction

Si le prêteur ne respecte pas les formalités relatives à la reprise de la voiture, le contrat de crédit est résilié et le prêteur est obligé de rembour-



Tant que l'emprunt n'est pas remboursé, la voiture reste la propriété du prêteur.

Si l'acheteur a remboursé plus de 40% de la valeur de la voiture, le prêteur ne peut pas reprendre le véhicule sans son accord écrit.

ser la totalité des sommes versées à l'emprunteur. Cette lourde sanction s'applique tant aux formalités préalables à la reprise du bien (mise en demeure, accord écrit ou autorisation du juge) qu'aux formalités entourant la réalisation du bien (notification du prix obtenu). Elle peut aussi s'appliquer dans le cas où le prêteur a rendu la voiture à un prix dérisoire.

En cas de règlement collectif de dettes

Si l'acheteur qui ne paie plus les mensualités de son crédit-auto est admis en règlement collectif de dettes, les effets de la clause de réserve de propriété sont suspendus. En effet, tous les créanciers sont mis sur pied d'égalité. Le pré-

teur ne peut plus se prévaloir de sa réserve de propriété. Pour cela, il faut que l'acheteur soit admis en règlement collectif de dettes par le tribunal du travail avant toute demande de reprise du véhicule. Toutefois, si en cours de procédure, la voiture doit être vendue, le prêteur sera remboursé en priorité.

// OLIVIER BEAUJEU, ASBL DROITS QUOTIDIENS

>> Durant le mois qui suit la publication de cet article, consultez les questions complémentaires sur le thème abordé dans la rubrique accès libre sur le site : www.droitsquotidiens.be

Solival vous conseille

Des cadeaux utiles au pied du sapin

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Vous êtes à court d'idée de cadeaux pour vos proches ? L'ASBL Solival a sélectionné pour vous quelques objets malins et pratiques qui allient plaisir d'offrir et facilité d'utilisation.

- Commençons pas un classique avec une touche d'originalité : **la montre parlante**. Elle donne l'heure exacte ainsi que la date du jour, ce qui est particulièrement pratique pour les personnes malvoyantes. Cette fonction existe également pour les **réveils**.
- Au rayon **bien-être**, les idées ne manquent pas.
 - Un **set de soins**, muni d'un long manche, permet d'atteindre des zones difficiles à laver comme les pieds ou le dos. Il comprend une brosse, une éponge, un applicateur de lotion et une pierre ponce.
 - Un **coupe-ongle** sur socle muni d'une lime à ongle offre une manœuvre en toute sécurité grâce à son levier et sa stabilité.
 - Une **lunette-loupe** disposant d'un seul verre rotatif peut aider la personne à se maquiller. (photo 1)
 - Un **support de sèche-cheveux** à placer par exemple dans la salle de bain permet de conserver les mains libres tout en se séchant les cheveux. Un accessoire utile aux personnes qui éprouvent des difficultés à lever les bras ou ressentent vite une fatigue dans cette position.
- Pour les **gourmands et gourmets**, l'un ou l'autre accessoire peut leur simplifier la tâche en cuisine :
 - Avec un **ouvre-boîte** multifonction, plus aucun couvercle ne résiste. Son design et sa légèreté offrent une préhension optimale.
 - Un **tapis à découper** souple permet de verser facilement les aliments dans un récipient.
 - Un **éplucheur d'orange** muni de quatre palettes permet de couper les agrumes sans

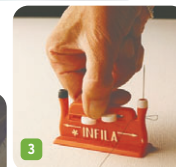
- risque de coupure. Adapté aux enfants. (photo 2)
- Le domaine des **loisirs** offre quantité de suggestions. En voici quelques-unes.
 - Lors de la réalisation de travaux de couture, introduire le fil dans le chat d'une aiguille peut représenter une réelle difficulté. L'**enfile-aiguille** est alors une aide précieuse. (photo 3)
 - Pour travailler ou manger confortablement, blotti dans son fauteuil ou couché dans son lit, le **plateau avec coussin** ou **avec pieds** est très pratique. Il permet de placer l'ordinateur portable ou le repas sur les genoux en toute stabilité.
 - Pour les sorties et balades en fauteuil roulant, un **parapluie** est un accessoire indispensable. Il existe des parapluies qui s'accrochent directement à l'accoudoir du fauteuil et sont adaptés à la majorité des fauteuils roulants.
 - Pour faciliter les déplacements, le **canne soutien royal** offre à la personne valide mais fragilisée, des options intéressantes par rapport à un modèle classique de canne : un éclairage led, une dragonne, un réglage aisé en hauteur et une grande stabilité grâce à ses quatre embouts en caoutchouc. A la fois robuste et légère, cette canne est facile d'utilisation.
 - Pour la voiture, une **poignée** permet d'en sortir en toute sécurité. Elle s'insère dans l'anneau de fermeture de la portière et offre un point d'appui stable. Elle est munie d'une lampe de poche pour pouvoir se déplacer dans le noir. (photo 4)
 - Un **bac de rangement** pour canne ou béquille offre la possibilité de transporter de



1



2



3



5



4



6

petits objets comme un téléphone portable ou une bouteille d'eau en toute sécurité. Les mains restent libres et il n'est pas nécessaire de s'encombrer d'un sac.

- **Mais encore...**
 - Pour protéger en toute discrétion les vêtements des tâches au moment des repas, un **foulard Pashmina** allie la fonction d'un bavoir à l'esthétique d'un foulard classique. La protection est assurée grâce aux deux couches du foulard. L'une est constituée de matière absorbante et l'autre est imperméable. (photo 6)
 - Enfin, pour souhaiter de joyeuses fêtes à ses proches de façon originale, la **carte parlante** permet d'enregistrer un message qui sera vocalisé lorsque la carte sera ouverte. Il est aussi possible de personnaliser la couverture de la carte par une photo.

>> Vous souhaitez plus d'informations sur ces idées de cadeaux ? Contactez les ergothérapeutes du service Solival au 070/220.221 ou par mail à info@solival.be.



L'ASBL Solival offre un accompagnement personnalisé dans la recherche de solutions vers plus d'autonomie ou de confort à domicile et ce, en toute indépendance commerciale.

>> Infos : 070/22.12.20 (tous les jours ouvrables, de 9h à 16h) • info@solival.be • www.solival.be

- Trois salles d'essais à votre disposition
- Mont-Godinne : CHU Dinant Godinne • 1 av. G. Thérassé à 5530 Yvoir • Le matin sur rendez-vous et accès libre de 13 à 16h. Fermé le 1^{er} lundi du mois.
- Thuin : 1 rue des Fauldeurs à 6530 Thuin • Sur rendez-vous uniquement.
- Bruxelles : Centre hospitalier Valida, 180 av. Josse Goffin à 1082 Berchem-Sainte-Agathe • Du mardi au vendredi de 9 à 12h et de 13 à 16h. Le lundi sur rendez-vous.

Avec le soutien de la plateforme Bien vivre chez soi.

Prisons

La MC conseille les détenus

La réinsertion réussie des personnes incarcérées dépend entre autres des initiatives portées au sein des établissements pénitentiaires. À Ittre, la Mutualité chrétienne du Brabant wallon se joint à un projet porteur de sens. Reportage.

Entrer dans une prison "de haute sécurité" ne va pas sans le respect de règles drastiques : ranger dans un casier les effets personnels (téléphone, monnaie...), passer par le détecteur de métaux, présenter le faciès avant l'ouverture des portes... Une procédure habituelle pour les intervenants sociaux qui, comme ce matin, participent à la plateforme de réinsertion sociale. Porte après porte, grille après grille, une quinzaine d'entre eux se dirigent vers la salle de visite, vaste pièce éclairée par la lumière du jour qui traverse des vitres épaisses comme le poing.

Une quinzaine de tables accueillent autant de services actifs dans la formation et l'emploi, le logement, l'aide aux justiciables, la gestion des assuétudes... Séverine Hoquez, "Madame prison" du service Social de la MC Brabant wallon (1), est l'unique représentante des mutualités. Sa mission : répondre aux préoccupations des détenus qui, à leur sortie de prison, devront se réinscrire auprès d'une mutuelle. En effet, tout au long de leur incarcération, leurs frais médicaux sont à charge de la Justice. Hors des murs, c'est l'assurance soins de santé qui prend le relais, comme pour chaque citoyen belge.

Des infos pour avancer

Tout de gris vêtus, les hommes incarcérés arrivent au parloir. Ils se serrent la main, prennent des nouvelles des uns et des autres. Certains sont munis d'une farde contenant des documents soigneusement rangés tandis que d'autres se dépitent avec papiers, enveloppes... sur lesquels sont gribuillées quelques notes. "Comment faire pour m'inscrire à la mutuelle une fois sorti de prison ?" est la principale question posée par les bénéficiaires. L'assistante sociale explique qu'il leur suffira de présenter une attestation de fin de détention à leur mutuelle pour être réintégré dans le circuit. Pas de frais, pas de stage d'attente, effet immédiat. Reste d'autres interrogations auxquelles il est plus difficile de répondre. Comme cet homme, déclaré invalide avant son entrée en prison "à cause des treize coups de couteau", dit-il. Qu'en sera-t-il à sa sortie de son statut ? "Ce ne sera pas évident, dit Séverine Hoquez, il y a d'autres règles à respecter afin de pouvoir être reconnu invalide." Un long silence indique l'impossibilité de répondre à sa requête. L'homme est hagar. Une fois éloigné de la table, Séverine semble s'en vouloir : "Je casse un peu leur rêve... Mais mieux vaut ne pas leur faire miroiter des choses."

Durant toute la matinée, les détenus piocheront des infos auprès des différents services. Autant de pistes qui les mèneront peut-être sur le chemin de la réinsertion. Autant de pistes, aussi, à fournir au Tribunal d'application des peines en vue d'une sortie conditionnelle ou surveillée. Où logeront ils ? Où se formeront ils ? Le tableau de la réinsertion sera peint avec les couleurs qu'ils choisissent aujourd'hui.

Des nœuds

Par son investissement dans les prisons de Ittre et de Nivelles, la MC Brabant wallon identifie des dysfonctionnements en matière de soins de santé dans les établissements pénitentiaires. Par exemple, depuis 2013, le médicament non-prescrit par le médecin de la prison est entièrement à charge du détenu.

Plus interpellant : la situation des prisonniers en permission de sortie. "Les délais d'attente pour voir un médecin spécialiste en prison est très important (six mois environ), raconte Séverine Hoquez. Le détenu qui voudra profiter de sa permission de sortie pour consulter devra le payer entièrement de sa poche puisque le rendez-vous a lieu à l'extérieur de la prison."



"Penser la réinsertion dès le premier jour en cellule"

Tous les trimestres, une trentaine d'hommes (sur 420 détenus) participent à la plateforme de réinsertion sociale. "Ils peuvent tous y participer, souligne Fleur-Anne Gonsette du Service d'aide aux détenus, pas seulement ceux qui sortiront bientôt". Une ouverture qui se justifie par "la nécessité de penser la réinsertion dès le premier jour en cellule", affirme-t-elle.

Parfois ça marche, parfois pas. "On rencontre ici des personnes dont on s'occupera après leur sortie, raconte le travailleur d'une Maison de justice. Il arrive alors que ces personnes nous reconnaissent dehors. Malheureusement, il arrive aussi que la mesure de libération soit révoquée et que l'on retrouve l'un ou l'autre ici, à la plateforme".

L'existence de la plateforme reste toutefois positive pour les prisonniers. "On peut voir ce qui se fait en termes de formation, dit Imad. Les ASBL nous aident à trouver des adresses, des contacts, cherchent des infos sur Internet puisque nous n'y avons pas accès." Est-ce suffisant pour viser la réinsertion ? "Non. Il faut aussi se former dans la prison. Moi, j'ai appris à faire la cuisine pour plus de 400 personnes." Une initiative "pour aider" mais qui aussi, il l'espère, prouvera sa motivation une fois son dossier sur le bureau du Tribunal d'application des peines.

// MATTHIEU CORNÉLIS

(1) Aujourd'hui ou par le passé, d'autres régions participent aussi à des plateformes de réinsertion sociale dans les prisons. C'est le cas, notamment, de la MC Liège, Hainaut oriental, Hainaut Picardie et Verviers.

À suivre

Tous les fusils ne tuent pas

Novembre est derrière nous et, avec lui, la devenue coutumière opération 11.11.11. Bousculante, elle nous a entraîné à voir le monde derrière chaque aliment. Et ce n'est pas toujours du joli. À leur tour, les mots "coups de poing" du bouillonnant Jean Ziegler, militant du droit à l'alimentation, interpellent. Autant d'appels à une conscience éveillée.



Extrait du film "Nous consommons, mais à quel prix ?"

Nous consommons, mais à quel prix ? Durant le mois de novembre, l'opération 11.11.11 a interpellé le passant, le téléspectateur, le client. Son intention ? Mettre en lumière "les scandales à répétition" qui entourent notre modèle agro-industriel, lancé dans une course folle au prix le plus bas (1). En pâtissent les petits agriculteurs, les terres fertiles aux quatre coins de la planète, une large part de la population mondiale moins nantie, voire exploitée. La paradoxe est insoutenable: alors que l'on produit aujourd'hui dans le monde plus de nourriture qu'il n'en faut pour nourrir la planète, près d'un milliard de personnes souffrent de la faim. Et pour ajouter à cette invraisemblance pourtant bien réelle, les affamés sont pour la plupart des paysans et des pêcheurs, "ceux-là mêmes qui sont censés nourrir la planète".

Dans la voix de l'octogénaire Jean Ziegler qui vient de reprendre son bâton de pèlerin médiatique, on entend cette révolte. "La faim, principale cause de décès sur notre planète, est faite de main d'homme", répète le militant inlassable qui fut rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation. "La faim n'est plus un problème d'insuffisance de la production mais d'accès à la nourriture", poursuit-il en dénonçant, avec l'énergie d'un homme insurgé par-delà les ans, la tyrannie des multinationales, la domination des lois du marché. "Selon l'Annuaire de la Banque mondiale, en 2013, les 500 sociétés transcontinentales privées les plus puissantes, tous secteurs confondus, contrôlaient 52,8% du produit mondial brut, c'est-à-dire de toutes les richesses - capitaux, marchandises, services, brevets... - produits en une année sur la planète, écrit-il (...). Elles fonctionnent - ce qui est parfaitement normal - selon un seul principe : la maximalisation de leurs profits dans le temps le plus court!". Sans souci du bien commun, sans contrôle démocratique, regrette un Jean Ziegler à la rhétorique guerrière.

Son dernier opus - édition revisitée de son *Manuel de sociologie d'opposition* paru voici 30 ans - invite à "retourner les fusils" (2), à "choisir son camp". S'agit-il d'aller "flinguer son banquier" ?, ironise un journaliste qui l'interviewe pour l'hebdomadaire français *Le Point*. Et l'homme de préciser ce qu'il entend. Pas question ici de violence physique. Mais bien une détermination à faire

œuvrer pleinement la démocratie, à activer les armes constitutionnelles entre autres contre la spéculation boursière sur les biens alimentaires. Comme d'autres, Jean Ziegler pense qu'il faudrait l'interdire, empêcher aussi les pratiques de dumping, désenclaver les pays du Sud... "Face à ce monde cannibale, les démocraties ne doivent pas rester indolentes", lance-t-il.

Dans son livre aux accents conceptuels, il détaille néanmoins deux exemples internationaux de "résistance", comme un avant-goût de ce qui est possible, comme une preuve qu'il ne s'agit pas d'une utopie. La bataille pour les droits des paysans au travers du mouvement mondial Via Campesina et, dans un autre domaine, Clean Clothes Campaign, connue en Belgique par l'ac-

tion d'ACHACT(3). "Des citoyens ordinaires, des mères de famille, des collégiens sont allés manifester devant les magasins de vêtements, de chaussures de sport, pour imposer aux grandes marques comme Benetton, Nike, Adidas de moins maltraiter les malheureuses ouvrières du Bangladesh, après l'effondrement de l'immeuble Rana Plaza à Dacca, qui a fait plus de 1.300 morts. Leur requête : 'Pas de sang sur mes vêtements.' Ces grands groupes, qui tiennent à leur réputation, ont partiellement cédé sur les salaires minimums, l'hygiène, le droit de se syndiquer. C'est

ce que j'appelle 'Retournez les fusils!', explique le sociologue. Parlant d'aliénation, de conscience homogénéisée, la verve de Jean Ziegler est fortement empreinte d'idéologie très marquée à gauche et s'élève radicalement contre le monde capitaliste. Sa rhétorique, de même que sa cible unique agaceront certains. Son mérite : rappeler notre désir inné de solidarité, contrer notre sentiment d'impuissance, inviter à donner un sens collectif à nos vies. "Soyez-vous, en quittant ce monde, non d'avoir été bons, cela ne suffit pas, mais de quitter un monde bon !", engage-t-il citant le poète allemand Bertolt Brecht.

// CATHERINE DALOZE

(1) <http://www.aquelprix.be/> Voir aussi par SOS faim : www.agriculturefamiliale.org
(2) Jean Ziegler, *Retournez les fusils ! Choisir son camp*, éd. du Seuil, 2014.
(3) Voir aussi www.solmond.be

► Apprendre en famille

À partir de 11 ans, l'enfant n'est plus confronté à des situations de jeu à l'école. Cela permet pourtant de consolider l'apprentissage et la mémorisation. Partant de ce constat, deux concepteurs belges ont créé Weelingua. Adapté aux enfants à partir de 7 ans et à leur famille, Weelingua prend la forme d'une vingtaine de mini-jeux éducatifs et revisite de manière ludique des thèmes abordés à l'école. Infos : 38,9 EUR (version complète) • 13,95 EUR (kits écriture, français ou mathématique) • <http://shop.weelingua.com>

► SOS difficultés scolaires

Le magazine *Décllic* se consacre aux thèmes du handicap et de la famille. En septembre dernier, il a publié un guide pour remédier aux difficultés scolaires des enfants handicapés ou en difficulté d'apprentissage. Au total, douze méthodes classiques ou plus novatrices pour pallier à trois difficultés principales : troubles du langage et de la communication, troubles de l'apprentissage et de l'attention, difficultés dans les relations sociales. "SOS difficultés scolaires" peut être téléchargé gratuitement sur www.magazine-decllic.com

► Travail et maternité

Les Femmes CSC ont récemment réédité la brochure "Travail et maternité". Cette publication répond aux questions que se posent les futures mamans sur leurs droits et devoirs, qu'elles soient travailleuses ou à la recherche d'un emploi. Bien réalisée, précise et facile à lire, la publication aborde entre autres les thèmes suivants : entretien d'embauche, congé de maternité, absences autorisées pour consultations prénatales, protections contre le licenciement, congés d'allaitement allocations familiales... La brochure peut être commandée gratuitement ou téléchargée sur le site de la CSC. Infos : 02.246.32.24 • www.csc-en-ligne.be

► Médecine du travail

L'atelier des droits sociaux œuvre à la promotion de la citoyenneté active pour tous. En septembre dernier, il a édité une brochure "Médecin-Conseil, Médecin Contrôleur, Médecin Expert, Médecin Généraliste... Qui est qui ? Qui fait quoi ?" Dans un langage clair et accessible à tous, cette publication détaille le rôle, les compétences et la place dans le système de santé des médecins que le travailleur peut être amené à rencontrer dans sa vie professionnelle. La brochure peut être commandée au prix de 5 euros sur le site internet ou au siège de l'association. Infos : [rue de la Porte Rouge 4 à 1000 Bruxelles](http://rue.de.la.Porte.Rouge.4.1000.Bruxelles) • 02.512.71.57 • www.atelierdroitssociaux.be

► Campagne amnesty

La campagne bougies d'Amnesty International Belgique francophone a démarré ce 17 novembre dernier. Elle se clôture ce mercredi 10 décembre, date de la journée internationale des droits humains. Les bougies sont vendues au prix de 6 euros. Allumées, elles symbolisent la lutte contre la torture. Les profits générés par cette action permettent à Amnesty de financer ses actions de sensibilisation, d'éducation aux droits humains ainsi que son travail de recherche. Infos : www.amnesty.be/campagnebougies

Sida : la discrimination perdue

Les contaminations au virus VIH restent nombreuses. Pour tenter de les ralentir, les associations actives dans ce secteur lancent une campagne et une expo où chacun peut dire ce qu'il a sur le cœur en matière de sida et de discrimination.

Toutes les nouvelles sur le front du sida ne sont pas mauvaises. Ainsi, en Belgique, la transmission du VIH de la mère à l'enfant a quasiment disparu. C'est le sens d'un visuel en circulation actuellement, montrant une maman heureuse de son récent accouchement, alors que son entourage l'avait dissuadé d'avoir un enfant en raison de sa maladie. Mais le message adjacent, lui, rappelle une réalité bien plus dure : l'exclusion et les discriminations envers les personnes séropositives. Elles restent d'actualité : à l'hôpital, chez le médecin, au travail, dans la vie privée, etc. Il faut donc rappeler, encore et toujours, qu'il est possible de vivre en couple et d'avoir un job normal tout en étant malade et sans risque de contaminer qui que ce soit. La loi anti-discrimination, d'ailleurs, veille au grain, avec le Centre interfédéral pour l'égalité des chances. C'est aussi l'objet de la récente campagne de la Plate-Forme Prévention Sida, axée sur l'idée de solidarité avec les gens malades, qui a démarré le 1^{er} décembre, journée mondiale de lutte contre le sida. Les organisations qui en sont porteuses ne cachent pas que le climat de la prévention, en la matière, n'est pas bon. Les nouvelles contaminations par le VIH, dans notre pays, se maintiennent à un niveau élevé : 1.115 nouvelles infections ont été diagnostiquées l'année dernière. Les comportements à risque augmentent, comme en témoigne la recrudescence des infections sexuellement transmissibles. La connaissance des modes de transmission et des méthodes de protec-



tion reste insuffisante. Le dépistage est lacunaire ou se réalise trop tardivement. Or ce retard postpose la prise en charge médicale des personnes contaminées et génère de nouvelles contaminations. Le contexte politique, lui non plus, n'est pas au beau fixe, selon la Plate-Forme, mais aussi deux associations actives dans ce secteur : Ex Aequo et SidAids Migrants. Toutes trois s'inquiètent de certaines déclarations à la Chambre de la nouvelle ministre fédérale de la Santé, Maggie De Block, laissant entendre qu'elle renvoie aux entités fédérées la tâche de coordonner le Plan interfédéral de lutte contre le sida lancé il y a un peu plus d'un an. Et de regretter l'absence, à ce stade, du monitoring de ce plan de même que le report de la mise en place du Conseil national des personnes vivant avec le VIH. "Chaque nouvelle contamination est le signe d'un échec..." //PHL

► Plus d'infos : www.preventionsida.org • 02/733.72.99 • Une exposition de photos et de petits films, axés sur des témoignages, circule en ce moment à Bruxelles et en Wallonie. Interactive, elle laisse à chacun la possibilité de livrer ce qu'il a sur le cœur en matière de sida, par exemple via son smartphone.

Onéreuse, la vie en rose

Selon une enquête du collectif Georgette Sand (France), les femmes payent souvent plus cher que les hommes une série de produits pourtant identiques. On parle de l'émergence d'une "taxe rose". En cause : la segmentation du marché et un marketing généré.

L'histoire débute sur un constat : chez Monoprix, en France, cinq rasoirs jetables coûtent à une femme 1,80 euros. L'homme, quant à lui, peut en acquérir dix au prix avantageux de 1,72 euros. Mais ce n'est pas tout... Gel de rasage : 1,75 euros pour monsieur, 3 euros pour madame. Déodorant "maxi protection" : 3,96 euros contre 4,51 euros. Et ainsi de suite... La taxe rose, telle que l'appelle désormais le collectif Georgette Sand (1), est une différence de prix sur des produits ou des services similaires voire identiques non justifiée. Le packaging généré (bleu ou rose) fait croire qu'un produit convient davantage à monsieur qu'à madame. En sus, la séparation du rayon "homme" et "femme" accentue cette perception et n'encourage pas les clients à comparer les produits. Le principe de la

"double peine" est évoqué par le collectif : les femmes payent plus cher alors que, de surcroît, il est prouvé que l'égalité de salaire et de pension n'est pas –encore– acquise.



Pollution de l'air : le diabète aussi...

Les effets de la pollution de l'air sur la santé sont de mieux en mieux connus. Mais ils restent trop peu considérés par les décideurs politiques. Les mutualités de 27 pays tirent la sonnette d'alarme.

Chaque année, l'exposition de la population européenne aux différentes formes de pollution de l'air coûterait entre 330 et 940 milliards d'euros, soit 3 à 9% du PNB. La fourchette a beau être large, elle n'occulte pas cette réalité : la pollution de l'air est largement sous-estimée par les pouvoirs publics en termes d'impacts sur la santé. Selon un vaste conglomérat regroupant les mutualités de 27 pays du monde entier (Association internationale de la mutualité) et diverses ONG de promotion de la santé environnementale, ce constat est d'autant plus probant que de récents travaux scientifiques confirment le rôle de cette pollution dans de nombreuses pathologies. Parmi celles-ci, le cancer du poumon mais aussi... le diabète et les maladies cardio-vasculaires. "L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a récemment lancé un message d'alerte aux décideurs politiques", commente Michael Callens, directeur du Département "Recherche et développement" à la Mutualité chrétienne et président du Groupe inter-mutualiste belge sur les maladies environnementales. Les effets sur la santé s'observent à des seuils de

concentration plus bas que ce qu'on pensait auparavant. La gamme des effets est aussi plus large. Les bases scientifiques sont claires, il est temps d'agir". La Déclaration de Bruges, qui reprend l'intégralité de l'appel des mutualités et des associations, est actuellement sur la table des décideurs européens. Ceux-ci doivent adopter le "Clean Air Package", un ensemble de mesures de réduction de la pollution à l'horizon 2020 à 2030. À l'échelle belge, elle fait curieusement écho à un article récent de Test-Achats qui dénonce la pénétration de divers polluants automobiles (dioxydes d'azote, particules fines et ultra-fines) jusqu'à l'intérieur des véhicules, et cela quelle que soit leur âge. Un expert de la KUL y rappelle que, chez nous, l'inhalation de particules fines réduit, à elle seule, l'espérance de vie de dix mois. En moyenne et pas seulement parmi les automobilistes... //PHL

► Plus d'infos : Association internationale de la mutualité (AIM) : www.aim-mutual.org Test-Santé, numéro 124, p.30 à 33 : www.testachats.be



Discrimination tarifaire ? Oui, confirme Paul Belleflamme, professeur d'économie à l'Université catholique de Louvain (2), puisqu'il s'agit de "vendre le même produit (ou des versions légèrement différentes de celui-ci) à différents consommateurs à des prix nets différents". Évoquant le "Monoprix case", il précise : "ce n'est pas la différence de coût qui explique

la différence de prix mais bien une différence de demande". Les femmes paient plus parce que les enseignants ont compris qu'elles étaient prêtes à payer plus cher que les hommes pour ces produits. Faut-il que l'État impose un prix uniforme ? Pas si simple... La gent féminine, ravie, payerait moins cher ses rasoirs, au contraire de la masculine qui, elle, verrait d'un mauvais œil le prix de son produit augmenter. Et que dire des enseignants qui commercialisent ? "Imposer un prix uniforme est susceptible de faire plus de tort que de bien", conclut Paul Belleflamme. Mettre un terme à la discrimination tarifaire "passe plutôt par une meilleure information des consommateurs pour qu'ils puissent faire leurs choix de manière éclairée, en se libérant des stéréotypes". La vie en rose ou en bleu, quelle différence ? //MaC

(1) www.womantax.tumblr.com
(2) Focus, Regards économiques, 15 novembre 2014 • www.regards-economiques.be

Pharmacovigilance

Prêter attention aux effets indésirables des médicaments

Touristil, Motilium, Fastum gel, Zolpidem®... Ces spécialités bien connues ont fait l'objet de décisions récentes par les autorités : retrait du marché, prescription médicale obligatoire, contre-indications... À l'origine : une évaluation scientifique rigoureuse des effets indésirables signalés. Explications et analyse des enjeux avec le Professeur Jean-Michel Dogné, directeur du Département de pharmacie à l'Université de Namur et expert en pharmacovigilance.



Le Professeur Jean-Michel Dogné, expert en pharmacovigilance

En Marche : Lorsqu'un médicament est en vente, les risques que subissent des effets indésirables sont étroitement surveillés. Est-ce à dire que la sécurité d'un médicament n'est pas garantie au moment où il est commercialisé ?

Jean-Michel Dogné : Au moment où un médicament est autorisé à la vente, la connaissance de ses effets indésirables est encore parcelaire. Certes, des études cliniques préalables ont dû prouver la sécurité et l'efficacité du produit. Mais aussi rigoureuses soient-elles, ces études présentent des limites : nombre et panel de patients restreints, durée des études trop courte pour détecter des effets indésirables d'apparition tardive... Dès lors, il est important de continuer à surveiller la sécurité des médicaments. C'est le rôle de la pharmacovigilance. Il s'agit d'identifier le plus tôt possible les réactions nocives et non voulues et d'examiner d'une manière scientifiquement responsable si elles résultent de l'utilisation du produit. Il faut ensuite mettre en place les actions nécessaires pour s'assurer que les médicaments soient utilisés d'une manière qui minimise le risque tout en maximisant les bénéfices pour le patient. Enfin, les décisions doivent être communiquées efficacement pour leur mise en place par les professionnels de la santé et les patients.

EM : En juillet 2012, une directive européenne a renforcé le système de pharmacovigilance en Europe. Qu'est-ce que cela a changé pour le grand public ?

J.M.D. : Le patient est rendu acteur dans le renforcement de la sécurité des médicaments. Il a la possibilité de rapporter lui-même auprès des autorités compétentes de son pays les effets indésirables qu'il a constatés suite à la prise d'un médicament.

Par ailleurs, toutes les informations relatives à la pharmacovigilance sont rassemblées dans une banque de données, accessible à tous par l'intermédiaire d'un portail européen (1). La transparence a été renforcée. Ainsi, chacun peut consulter les agendas, rapports et avis rendus par le Comité d'évaluation des risques de pharmacovigilance européen (PRAC) (2). Le rôle de ce comité est d'examiner les données européennes relatives à la sécurité des médicaments et de prendre les mesures nécessaires. Il est composé de représentants des États membres, des patients et des professionnels de la santé.

EM : Quel premier bilan peut-on tirer ?

J.M.D. : Le travail de pharmacovigilance est beaucoup plus efficace que par le passé. Premièrement, la centralisation systématique des rapports d'effets indésirables au niveau européen augmente la capacité à identifier des problèmes de sécurité rares et importants. Deuxièmement, chaque État membre est responsable de certains produits, nouveaux ou anciens, et tenu d'examiner chaque mois les données associées à des effets indésirables.

Ainsi, par exemple, la Belgique effectue un travail de vigilance par rapport au paracétamol et à la dompéridone. Les signaux probants peuvent donc être amenés rapidement sur la table du PRAC. Lorsqu'ils nécessitent une ré-analyse de la balance bénéfices/risques du produit, un arbitrage européen est déclenché et une analyse détaillée entreprise. Cela prend en moyenne huit mois d'études et implique les experts des pays. Avant, chaque État analysait les données rapportées dans son pays et légiférait. Cela n'avait pas beaucoup de sens. Depuis la nouvelle réglementation, la décision finale s'applique à tous les États membres. C'est une grande avancée.



La Belgique est responsable pour l'Europe de la vigilance par rapport au paracétamol et à la dompéridone.

Consommer un médicament n'est jamais anodin.

EM : Vous pouvez citer un exemple concret ?

J.M.D. : Prenons Diane 35 et ses génériques, indiqués dans le traitement hormonal de l'acné. Il y a presque deux ans, suite à des plaintes déposées par des femmes victimes de thrombose veineuse, la France a demandé au PRAC de réévaluer la balance bénéfices/risques de ces produits. Un autre État membre a réalisé une analyse et plaidé pour le maintien de ces produits sur le marché, en précisant bien les indications et contre-indications pour minimiser les risques cardio-vasculaires. Le Comité a approuvé ce rapport à la majorité. Dès lors, la France a été obligée de suivre la décision européenne harmonisée.

EM : Le pouvoir de ce Comité semble important. Arrive-t-il à exercer ses missions en toute indépendance ? Le lobby pharmaceutique est puissant et les enjeux financiers considérables...

J.M.D. : En tant qu'expert représentant l'État belge au sein de ce Comité, je peux vous assurer n'avoir personnellement jamais subi de pression quelconque du secteur pharmaceutique. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord, c'est souvent à une majorité écrasante, voire à l'unanimité, que les évaluations scientifiques et recommandations sont approuvées. Si on démontre des risques dans une étude et qu'on n'en tient pas compte lors des votes, on n'est pas crédible. Néanmoins, dans de nombreux cas, tout n'est pas noir ou blanc. Les limites méthodologiques de certaines études ne permettent pas toujours de garantir les résultats. De même, il est parfois

difficile d'interpréter le lien de causalité entre les effets indésirables et le produit, le nombre de cas rapportés étant sous-estimé par rapport aux cas réels.

J'ajouterais que c'est dans l'intérêt des firmes pharmaceutiques que les effets indésirables de leurs produits soient le plus rapidement décelés et que des minimisations de risques soient proposées et communiquées.

EM : Le scandale sanitaire du Mediator®, ce médicament resté sur le marché français en dépit de risques avérés et ayant provoqué des centaines de décès, ne pourrait donc plus se produire ?

J.M.D. : En tout cas, le système actuel de vigilance permet de déceler beaucoup plus tôt des problèmes de sécurité liés à des médicaments. Il oblige de les porter au niveau européen et, le cas échéant, impose aux 28 pays de l'UE les mesures décidées. Dans le cas du Mediator, commercialisé dans certains pays européens, il est vraisemblable que la France aurait été obligée de limiter son utilisation voire de le retirer du marché bien plus tôt qu'elle ne l'a fait.

EM : L'information des résultats de pharmacovigilance est capitale. Il y a là d'énormes efforts à accomplir...

J.M.D. : C'est évident. Les médias relaient surtout ce qui a trait aux médicaments les plus connus. Parfois, les messages sont mal compris. Ainsi, par exemple, même si le risque de thrombose veineuse est plus élevé avec les pilules contraceptives de 3^e génération, cela ne remet nullement en cause le bénéfice de la contraception orale. D'autre part, il est important de souligner que ce risque, bien que réel, reste très limité en regard d'autres facteurs de risque. Chaque année, des centaines de produits font l'objet de recommandations par le PRAC. Parfois cela concerne peu de patients mais les risques peuvent être très graves. On se souviendra du Vioxx®, qui a été retiré du marché en 2004 en raison de risques élevés d'infarctus du myocarde. Bien entendu, il est important de bien expliquer pourquoi des mesures sont prises. C'est un peu comparable aux limitations de vitesse : on les fixe pour réduire le risque d'accidents... Mais on doit accepter que le risque zéro n'existe pas.

// ENTRETIEN : JOËLLE DELVAUX

Etre acteur de sa santé

Consommer un médicament n'est jamais anodin. Des réactions nocives peuvent se produire. Cependant, il est possible de les éviter ou de les réduire... par un usage adéquat du produit. Quelques conseils.

- Suivre les recommandations du médecin ou du pharmacien sur la manière appropriée d'utiliser le médicament (c'est ce qu'on appelle la compliance). Cela concerne la posologie, la durée du traitement, les mesures suggérées pour diminuer les risques associés... Bien lire les notices et ne pas hésiter à demander au prestataire d'écrire les informations utiles. Le but est d'éviter l'usage excessif ou sporadique du médicament, le surdosage, l'arrêt précoce ou brutal du traitement...
- Éviter l'automédication. Puiser dans sa pharmacie un médicament déjà consommé dans des circonstances similaires n'est pas une bonne idée. L'indication n'est peut-être pas la même ou des contre-indications peuvent être apparues entretemps. Ne jamais consommer non plus un médicament prescrit à quelqu'un d'autre.
- En cas d'effets secondaires sur le plan physique et/ou psychique, en parler à son médecin ou pharmacien. Le traitement nécessite peut-être une adaptation. Parfois, les effets indésirables sont connus mais les bénéfices restent supérieurs ou il n'existe pas d'alternative satisfaisante. Le professionnel de la santé suggérera alors des techniques pour réduire les effets secondaires. L'arrêt du médicament ou la prise d'un autre produit sont à envisager avec le médecin. En aucun cas, il ne faut arrêter un traitement d'initiative.
- Contribuer activement au renforcement de la sécurité des médicaments en signalant les effets indésirables que l'on a connus. Ce signalement peut se faire directement auprès de l'Agence fédérale des médicaments et produits de santé (Afmps) (www.fagg-afmps.be). Cependant, le mieux est de s'adresser à son médecin ou pharmacien qui pourra le notifier lui-même à l'Afmps avec les données qui lui semblent médicalement significatives.

Que signaler ?

Tous les effets indésirables survenus avec un médicament peuvent être signalés, que l'usage soit normal ou non (mauvais usage, abus, erreur, exposition professionnelle...). Le rapport de cause à effet ne doit pas nécessairement être prouvé.

Une vigilance particulière est recommandée quand les effets indésirables sont :

- nouveaux ou inattendus (non mentionnés dans la notice),
- graves (ayant entraîné une hospitalisation, un décès, une invalidité...),
- survenus après un vaccin et lors du passage d'un médicament à un autre,
- survenus chez les enfants, les femmes enceintes ou allaitantes, les patients âgés...

De plus, toute une série de médicaments récents sont soumis à une surveillance supplémentaire. Identifiables par la présence d'un triangle noir inversé, leur liste fait l'objet d'une mise à jour mensuelle sur le site de l'Afmps.

(1) www.adreports.eu

(2) Le PRAC est institué au sein de l'Agence européenne des médicaments. Plus d'infos sur www.ema.europa.eu

Aides ménagères

Les titres-services en voie de régionalisation

Depuis dix ans, les Belges peuvent utiliser les titres-services comme mode de paiement pour faire effectuer des tâches ménagères. C'est en effet en 2004 que le système fédéral est entré en vigueur. Aujourd'hui l'heure est à la régionalisation, sur fond de réflexions autour de la continuité ou de la réforme du dispositif.

Retour à l'origine. Le but du dispositif "titres-services" est de contrer le travail au noir, de créer des emplois et de répondre aux demandes de particuliers pour une aide dans des tâches ménagères. Le système se veut administrativement simple et financièrement concurrentiel. Et le succès semble au rendez-vous. D'après les estimations de l'Institut pour un développement durable, les titres-services connaissent une forte croissance depuis 2010 (+19,5% en Wallonie, +28,5% au niveau national). Précisions : la Flandre reste l'usager principal du dispositif. Le Nord du pays représente approximativement 61% du nombre total de titres remboursés (27% en Wallonie, 12% en Région bruxelloise).

Arrivés au plafond?

Au total, quelque 150.000 travailleurs sont référencés dans ce secteur en 2012 (soit 4,3% des emplois en Belgique). "Le système a probablement atteint son maximum en termes de création d'emplois", estime Idea Consult en charge de l'évaluation annuelle du dispositif, dans son dernier rapport (1). Autre tendance remarquée par ces observateurs : le recul des petites entreprises agréées, pourvoies d'aides ménagères, au bénéfice des entreprises de plus grande taille (occupant plus de 50 travailleurs).

Tensions financières

Le financement du régime titres-services pour le futur n'est pas sans susciter de débats. "En ces temps de grande incertitude économique, la sécu-

Le financement du régime titres-services pour le futur n'est pas sans susciter de débats.



Au total, quelque 150.000 travailleurs sont référencés dans ce secteur en 2012 (soit 4,3% des emplois en Belgique).

Sortis du noir?

"Le but de mon travail est d'aller chez les gens et de les aider le plus possible dans leur ménage : les poussières, le ménage à l'eau, nettoyer la cuisine, les sanitaires, les fenêtres. La plupart des personnes ne sont pas là. Dans mon horaire, je vais aussi chez deux personnes âgées qui sont là quand j'arrive. Quand je suis chez ces personnes-là, c'est aussi une compagnie, une distraction, comme elles sont toujours seules. C'est aussi l'écoute en même temps que le ménage."

Ainsi Clémence, aide ménagère titres-services, explique-t-elle concrètement son métier. De ce dispositif, elle en apprécie le cadre : "Si jamais on a un accident sur le lieu de travail, l'assurance intervient. Si on casse quelque chose chez la personne aussi. Je vois un peu loin, mais pour les pensions, ça joue aussi." Salaire garanti, sécurité sociale, prime de fin d'année expliquent aussi pourquoi Catherine, qui travaille dans les titres-services depuis dix ans et témoigne pour la CSC Alimentation et Services, a arrêté le travail au noir. Rudy, quant à lui, voit un intérêt dans le fait de choisir lui-même ses heures de travail. Il preste 28 heures par semaine. À l'avenir, il espère évoluer vers un job d'aide familial, voire d'aide-soignant.

rité d'emploi des travailleurs – majoritairement peu qualifiés, surtout des femmes – revêt une grande importance", insistait voici un an déjà le secrétaire général de la CSC Alimentation et services, Pierre Yerna. Comme un avertissement aux Régions, nouvellement compétentes. Actuellement, financer l'encadrement et le coût salarial – qui évolue en fonction de l'ancienneté du personnel – n'est pas chose évidente. Nombre d'entreprises ont assuré leur équilibre financier à la faveur, notamment, du plan Activa (réduction de cotisations patronales pour l'embauche de demandeurs d'emploi). Mais cette réduction a une durée limitée à trois ans. Ci et là, diverses suggestions pour garantir la viabilité du dispositif et un système abordable sont avancées : supprimer la déduction fiscale, différencier la déduction en fonction du revenu net imposable, limiter l'utilisation des titres-services, différencier le prix en fonction du revenu, limiter le groupe cible...

Les intentions gouvernementales

Afin de "garantir la pérennité des emplois à long terme", le gouvernement wallon entend mieux lier à l'inflation la valeur de remboursement du titre aux entreprises. Cette mesure – au stade de la déclaration gouvernementale – doit encore passer par les arcanes du Parlement... avant d'être éventuellement mise en œuvre en 2016. Il en va de même pour une autre volonté du gouvernement wallon, en matière fiscale cette fois : celle de ne pas augmenter le prix du titre et d'assurer la déductibilité mais sur une valeur de 3 euros par titre, et non plus sur la totalité, comme l'indique le cabinet de la ministre de l'Emploi, Eliane Tillieux (PS). Côté bruxellois, le ministre en charge de la matière, Didier Gosuin (FDF), assure que le prix du titre-service ne changera pas non plus en 2015, en tout cas. Pour l'après 2015, il ne souhaite pas se prononcer maintenant, d'autant que les montants transférés ne sont pas encore définitifs.

Pas de soins

Un point d'attention mobilise en particulier le secteur de l'aide et des soins à domicile : la délimitation de l'activité titres-services. "Aujourd'hui nous sommes face à un problème de concurrence", explique Séverine Lebege directrice du secteur Aide à la vie journalière à la Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile. Une concurrence qui ne se place pas sur une course effrénée aux clients. Il y a pléthore de demandes. Mais avec des entreprises qui développent des activités titres-services dans un cadre plus large que le prescrit légal. Certaines laissent croire que tout est possible avec les titres-services. Il arrive que des travailleurs aident les personnes à manger, à effectuer une démarche administrative... Il s'agit là d'un dérapage progressif vers les métiers d'aide familiale. La tension est d'autant plus conséquente que nombre d'usagers des titres-services sont âgés (approximativement un sur trois a plus de 65 ans) et souvent demandeurs de plus d'aides en vieillissant. Or, les ASD notamment proposent des services spécialisés et qualifiés pour ce type d'accompagnement. Depuis le 1^{er} juillet 2014, les titres-services vivent une période transitoire qui devrait s'achever au plus tard le 31 décembre 2015. D'ici là, les choix politiques auront dû être posés.

// CATHERINE DALOZE

>> Plus d'infos: www.titres-services-onem.be ou 02/547.54.95.

(1) L'étude sur les données 2013 sera disponible dans les prochaines semaines. Voir www.ideaconsult.be

Vade-mecum de l'usager éclairé

> Choisir une entreprise agréée de titres-services et se mettre d'accord avec elle.

Les modalités pratiques, telles que la fréquence des prestations, les jours, etc., sont à fixer en concertation avec l'entreprise. Attention : la durée minimale des prestations à domicile est de 3 heures. Pour une bonne collaboration, le mieux est de préciser clairement les attentes, dès le début. Attention également au choix de l'entreprise. Le secteur est pluriel, allant du marchand au non marchand. La plupart du temps, c'est le bouche à oreille qui oriente les choix. Il peut être utile de se renseigner sur la philosophie de travail de l'entreprise et de considérer si elle est en adéquation avec les valeurs que l'on défend. Pas d'illusion cependant : c'est la localisation et la proximité du domicile qui vont souvent être décisives ainsi que la disponibilité du personnel (les listes d'attente ne sont pas rares).

> Un titre service vaut pour une heure prestée.

Les frais de déplacement, par exemple, ne peuvent pas être payés au moyen d'un titre-service. Si des frais administratifs ou de déplacement sont demandés par l'entreprise agréée, ils doivent faire l'objet d'un accord avec le client et être facturés en dehors du titre-service. Depuis 1^{er} janvier 2014, le prix d'achat d'un titre-service est passé de 8,50 à 9 euros pour les 400 premiers titres-services commandés et de 9,50 à 10 euros pour les 100 suivants. La réduction d'impôts est actuellement de 30%.

> Exclusivement à usage privé.

Les titres-services ne peuvent être utilisés qu'à des fins privées, non professionnelles. L'aide ménager/ère ne peut pas nettoyer une chambre ou un studio en location, un cabinet de consultation, une salle d'attente... Le nettoyage d'une cage d'escalier ou d'un ascenseur dans un immeuble à appartements n'est pas autorisé.

> Toutes les tâches ne sont pas autorisées.

Les activités autorisées sont le nettoyage, le lavage des vitres, la lessive, le repassage, le rangement du linge, la préparation des repas. L'aide ménager/ère titres-services peut également faire les courses pour l'un ou l'autre besoin quotidien, aider au transport de personnes à mobilité réduite.

> Veiller à la sécurité de l'aide ménager/ère.

En tant que salarié, le travailleur est assuré en cas d'accidents du travail. Mais le particulier qui l'emploie a l'obligation de prévenir les risques en bon père de famille. Il est conseillé de signaler les risques auxquels l'aide ménager/ère peut être confronté (escalier raide, prise mal fixée, animaux domestiques...); d'indiquer clairement où se trouve la trousse de secours; de ne pas demander des tâches nocives pour la santé, inadaptées ou dangereuses (soulever des objets lourds, nettoyer dehors par mauvais temps...). Il s'agit également de veiller à ce que le matériel soit en bon état et les produits sans danger : pas de produits sans étiquette, pas d'escalabeau instable...

> Permettre aux travailleurs de se former.

Il est demandé aux entreprises de titres-services d'investir dans la formation de leur personnel. C'est pourquoi il se peut que l'aide ménager/ère doive s'absenter. Entreprise et usagers chercheront une solution pour limiter les inconvénients de cette absence temporaire. Les formations aux techniques de nettoyage, à la communication avec les clients, à l'ergonomie, au secourisme sont garanties d'un emploi de qualité, estime la CSC. Il apparaît cependant que le Fonds de formation titres-services est sous-utilisé par les entreprises.

> La discrimination, ça ne fonctionne pas.

Couleur de peau, âge, sexe, race, religion, origine ethnique ou nationalité ne sont pas des critères pertinents dans le choix d'un(e) aide ménager(ère). Les entreprises et usagers des titres-services sont tenus de respecter ces principes.

Enfants

Des choix de vie à 360 degrés

Chaque weekend, au cœur de Saint-Josse (Bruxelles), près de 150 enfants rencontrent des professionnels issus d'une multitude de secteurs. Dans ces ateliers pas tout à fait comme les autres, ils découvrent les mille "vraies vies" qui peuvent s'ouvrir à eux.

Un ordinateur portable au fond de la classe, déposé sur une chaise. Devant l'écran, vingt-quatre frimousses attentives qui jouent des coudes pour mieux voir le petit film qui défile sous leurs yeux. Les éclats de rire rivalisent avec les "oh" et les "ah" de surprise. Les yeux écarquillés, Stefan, Yasmine, Islam et tous les autres se découvrent, probablement pour la première fois de leur existence, filmés par une caméra. Ce matin-là, ils se sont immergés pendant trois heures dans la vie de journaliste. Au menu : rencontre avec des reporters, participation à une conférence de presse, rédaction d'un article, lecture du "billet" face caméra... Ils en ont appris des choses ! Écouter les invités, demander la parole pour les questionner, respecter le temps d'intervention d'autrui, retranscrire les propos sans les déformer, choisir démocratiquement les veinards (ou les téméraires) qui liront le billet face à la caméra, articuler pour

"NOUS ACCOMPAGNONS LES ENFANTS POUR LEUR FAIRE DÉCOUVRIR TOUTES LES FACETTES DE LA SOCIÉTÉ AINSI QU'UN MAXIMUM DE MÉTIERS POSSIBLES".

se faire comprendre, etc. Dans quelques minutes, ils rejoindront leurs parents venus les chercher dans cette belle école de "Saint-Josse-sur-Mer" (Sint-Josse-aan-Zee). Les prochaines semaines, ils recommenceront l'exercice. Mais, cette fois, avec des avocats, des architectes, des danseurs, des designers, des publicistes, etc. Telle est, depuis deux ans, la philosophie de Toekomst-Atelier de l'Avenir (TADA) (1), une initiative volontairement ancrée dans l'une des communes les plus pauvres du pays : mettre des enfants en présence de professionnels invités à parler de leur vocation. Et, de là, élargir le champ du possible en termes de choix de vie et d'orientation professionnelle. "Dans les quartiers défavorisés, les écoles et les parents n'ont pas toujours le temps ni les moyens d'aller au-delà de l'apprentissage des compétences de base comme lire, écrire, respecter les règles de la vie en société, etc.", explique Sofie Foets, fondatrice et directrice. Nous les accompagnons pour faire découvrir à leurs enfants toutes les facettes de la société belge, ainsi qu'un maximum



TADA : développer la citoyenneté des enfants des quartiers peu favorisés grâce à la rencontre avec des professionnels issus de tous les horizons.

de métiers possibles. Les enfants de cet âge (NDLR : de 10 à 14 ans) ont une énorme curiosité, mais celle-ci demande à être nourrie et stimulée. Il ne s'agit donc pas de les orienter vers certaines professions, mais bien de les aider à développer des compétences transversales qui les aideront à décloisonner leurs regards, à découvrir leurs forces et leurs talents et à les cultiver".

Une curiosité à entretenir

Les enfants et les parents ne s'engagent pas à la légère. Sur les deux ans et demi que dure la "formation", près de 90 samedis sont à bloquer dans l'agenda familial à raison de quatre heures de présence requise. "À peine 10% des enfants abandonnent en cours de route", se félicite Sofie Foets. Il faut dire qu'on est loin, ici, d'un apprentissage formaté. Outre les ren-

contres et les mises en situation avec les professionnels, les enfants visitent tour à tour chantier de construction, plateau télé, palais de justice, hôpital, théâtre, caserne de pompiers, etc. Pas vraiment de quoi s'ennuyer ! "Nous commençons toujours par des journalistes et des juristes. Les premiers pour une de leurs compétences clés : la curiosité. Les seconds pour leurs connaissances du droit et des valeurs humanistes de notre société. Il s'agit d'initier une réflexion sur la démocratie et la citoyenneté. À partir de là, nous approfondissons quatre types de secteurs d'activités : sociale, scientifique, technique et créatif. Il y a place pour tous les métiers. Si, par exemple, nous parlons de médecine, nous invitons des médecins, des pharmaciens, des brancardiers, des infirmiers, des ambulanciers, etc."

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) ToekomstATELIERdelAvenir (TADA) vit grâce au soutien financier de différents partenaires (privés et autres) et a été 1^{er} lauréat de la Fondation Reine Paola en 2014 pour "l'innovation dans l'enseignement extrascolaire".

Exposition

20.000 ans sous la terre

Reconstituées au millimètre près et soumises à des jeux de couleurs inédits, les plus belles fresques d'animaux de la grotte de Lascaux s'exposent à Bruxelles cet hiver.

Il faudra sans doute encore quelques générations pour effacer définitivement dans les esprits l'image d'un homme du Paléolithique rustre et sommaire, vivant dans des cavernes et couvert de peaux de bêtes. Il y a quelque 20.000 à 35.000 ans, notre ancêtre Cro-Magnon peint, grave et sculpte. Il maîtrise les techniques de pigmentation et peut "rendre" le mouvement de même que la troisième dimension. Il coud et aime se parer de diverses manières, confectionnant bagues et bracelets au hasard de ses trouvailles de débris d'os et d'ivoire. Sensible à la mort, il pratique des rites funéraires. Bien sûr, il n'a aucune raison de fréquenter des grottes sombres et humides, à l'exception notable de quelques individus (des chamanes ?), appelés à s'y aventurer pour des raisons que l'on devine d'une nature spirituelle ou religieuse.

La reproduction grandeur nature de cinq parois de la grotte a de quoi impressionner.

la deuxième catégorie. Sans la curiosité d'un petit chien, suscitant l'intérêt d'un groupe de gamins en balade sur une colline de Montignac (Dordogne), la connaissance de l'art pariétal n'aurait jamais pu connaître un tel bond. Pensez donc : sous le regard incrédule de l'abbé Breuil, préhistorien renommé à l'époque, près d'un millier d'œuvres représentant des cerfs, aurochs, chevaux et autres bisons y sont rapidement mises à jour. La curiosité des visiteurs est telle qu'il faudra rapidement protéger des moisissures et de la respiration humaine ce joyau souterrain, véritable "Chapelle Sixtine de la Préhistoire". En 1963, un certain André Malraux, ministre des Affaires culturelles, ferme l'endroit. Vingt ans plus tard, en 1983, un fac simile impressionnant de ressemblance, installé juste à côté du site original, ouvre ses portes au public, permettant de comprendre et d'admirer l'adresse des peintres et graveurs d'autrefois. À ce jour, 10 millions de visiteurs ont aperçu ce "Lascaux II".

Cinq parois à l'authentique

Jusqu'en mars 2015, c'est un "Lascaux III" qui s'ouvre au public, à Bruxelles. De retour des Etats-Unis,

cette réplique mobile se veut encore plus fidèle à l'original. Ici, ce n'est plus le béton qui a été sollicité pour coller au "vrai", mais un matériau synthétique – totalement imperceptible, foi de visiteur – permettant de reconstituer au millimètre près le relief de deux parois peu connues de la grotte originelle : la nef centrale et le puits. La reproduction grandeur nature de cinq parois, si elle n'atteint pas la magnificence de Lascaux II, a de quoi impressionner. Placées sous un éclairage très particulier, les peintures reconstituées au moyen de pigments naturels donnent à cette séquence toute sa valeur. Le but est là : simuler la luminosité économe et chancelante de l'époque pour mieux faire ressentir au visiteur le "mouvement" de ces animaux.

L'expo se veut familiale, conjuguant rigueur et pédagogie. Une maquette reconstitue l'enchevêtrement des lieux. Des télévisions interactives permettent de comprendre les techniques de l'époque, notamment la superposition des gravures par les peintures. Jeux de lumières, reconstitutions 3D et sculptures d'une famille de l'époque (plus vraie que nature) aident à appréhender la vie de nos lointains ancêtres. Issus des collections belges, des squelettes d'animaux de l'époque sont reconstitués, à côté de bijoux et... d'instruments de musique. Mais l'émotion, la vraie, celle qu'on éprouve d'ailleurs en visitant Lascaux II, vient surtout des passionnants témoignages (filmés et enregistrés) de quinze personnalités –



Près d'un millier d'œuvres ont été mises à jour dans la grotte de Lascaux.

préhistoriens, paléanthropologues, philosophe... – ayant travaillé de près ou de loin sur le site périgourdin. Pour tenter de répondre à l'interrogation clé de ces œuvres (celle du sens pour leurs auteurs), l'un d'eux a cette phrase énigmatique : "Je crains d'avoir démontré que nous ne saurons jamais ce que nous cherchons à savoir". Facétieux pied de nez à notre soif de comprendre.

// PHILIPPE LAMOTTE

>> Lascaux • Musée du Cinquantaire, Parc du Cinquantaire à 1000 Bruxelles • Jusqu'au 15 mars 2015, tous les jours sauf lundi et jours fériés • Prix : 4, 7 ou 10 EUR (donnant accès aux collections permanentes) • Visites guidées et ateliers pour les écoles • Infos : 02/741.72.15 - www.mrah.be

Lectures

Du bouquin sous le sapin

Bientôt, il sera temps de penser aux cadeaux qui trôneront sous le sapin. Et pourquoi ne pas offrir un livre ? En Marche a sélectionné quelques lectures intéressantes, pour satisfaire des goûts variés. Du roman à la bd engagée, en passant par l'essai, le beau livre ou la compilation de recettes.

// MATTHIEU CORNÉLIS, CATHERINE DALOZE ET JOËLLE DELVAUX

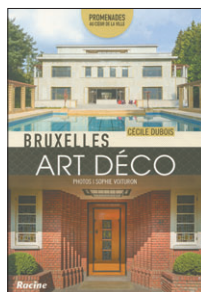


Lip, histoire d'une résistance

Besançon, 1973. Les nouvelles sont mauvaises pour les ouvriers de l'usine Lip, pourtant un fleuron de l'horlogerie française. L'actionnaire suisse entend réduire l'activité. Les ouvriers décident de se mobiliser. Ils choisissent de réduire les cadences. "Le bras de fer commence". Il durera 329 jours. Réunions syndicales, grève générale, occupation d'usine, prise en otage des stocks... Planche après planche, on suit le récit de cette lutte qui "tiendra en haleine toute la France". Le fil conducteur prend

les traits de Solange, ouvrière dans la chaîne de l'horlogerie. D'abord peu encline au militantisme, elle battra elle aussi le pavé, participera à l'autogestion ouvrière sous le principe : "on fabrique, on vend, on paye"... Une plongée dans les grandes espérances ouvrières, le tout teinté du cheminement émancipateur d'une jeune femme qui trouvera sa voie.

>> **Lip, des héros ordinaires** • Laurent Galand (dessinateur) et Damien Vidal (scénariste) • éd. Dargaud • 2014 • 176 p. • 19,99 EUR.



Visites guidées

Amoureux de la ville, de l'architecture et des balades, ce guide est pour vous. Il trace sept circuits au cœur de Bruxelles pour y découvrir quelques-uns des ensembles architecturaux de l'entre-deux-guerres. Les tendances sont alors au raffinement de l'Art Déco et à la sobriété rationnelle du Modernisme. Palais des Beaux-arts, maisons bourgeoises, basilique ou premiers immeubles à appartements, les réalisations de cette époque fourmillent. Une historienne et une photographe s'associent pour sillonner ce patrimoine de la Capitale, tout en évoquant la personnalité d'architectes incontournables, en offrant des clés d'identification de leurs styles.

>> **Bruxelles, Art Déco** • Cécile Dubois (historienne) et Sophie Voituron (photographe) • éd. Racine • 2014 • 176 p. • 24,95 EUR.



>> **Les philosophes dans le métro** • Luc de Brabandere et Anne Mikolajczak • éd. Le Pommier • 2014 • 178 p. • 13 EUR.

Métiers d'art à l'honneur

"Notre époque a tué la lenteur et la contemplation du travail bien fait. L'artisan est un résistant", ainsi débute l'*Éloge de l'artisan*. Ce beau livre – lui aussi travail d'artisan – est né de l'initiative de trois groupes d'action locale avec le Centre des métiers d'art de Natoye. Gestes et ateliers d'ébéniste, de graveur, de céramiste, de forgeron... illustrent l'ouvrage. Le travail photographique est sur-



perbe d'intimité et de textures. Il accompagne un texte aux allures quasi poétiques, réflexion sur l'artisanat et ses acteurs de l'ombre, parfois perdus à côté des "bricoleurs du dimanche" ou évincés par des procédés aux accents industriels.

>> **Éloge de l'artisan** • Luc Templier (écrivain) et Luc Viatour (photographe) • éd. Weyrich • 2014 • 152 p. • 29 EUR.

Promenons-nous dans les bois...

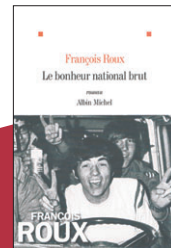
Point de loups dans les forêts ardennaises. Mais quels trésors patrimoniaux, tels les chalets romantiques, les forges millénaires, les légendes envoûtantes... Quelles beautés naturelles, aussi, comme les étangs de Virelles ou le parc naturel de Viroin-Hermeton. Riche-ment illustré, intelligemment organisé, ce guide des forêts d'Ardenne se concentre sur huit massifs forestiers "aux charmes insoupçonnés". Enfin, les amateurs de loisirs actifs y trouvent aussi leur compte, profitant de vivifiantes randonnées pédestres et d'itinéraires VTT balisés. Ce petit guide pratique encourage les sorties en plein air pour découvrir les forêts de chez nous.

>> **Les forêts d'Ardenne** • Ressources Naturelles Développement (RND) • éd. Renaissance du livre • 2014 • 144 p. • 16,90 EUR.

Génération années 80

D'abord, bienvenue dans les années 80. Pour quatre amis bretons, aux portes du bac, tous les espoirs sont permis. Rodolphe, galvanisé par l'arrivée de Mitterrand à la présidence française, voudrait embrasser une carrière politique. Paul monte à Paris pour suivre les études de médecine prescrites par son père et commence à vivre son homosexualité au grand jour. Benoît, petit-fils d'agriculteur, se découvre des talents de photographe. Tanguy, lui, entend suivre la voie de Bernard Tapie. Ensuite, grand bond dans le temps. On retrouve les quatre amis d'enfance 31 ans plus tard, pour découvrir ce qu'il reste de leurs rêves. Ces destins croisés nous entraînent dans l'actualité d'une époque. Surtout ils disent des parcours de vie contemporains. Ils ne laissent pas indifférents, tant ils touchent aux ressorts de toute existence. Un livre épais mais d'une fluidité délicate, mêlant souvenirs d'une génération et reflets de l'âme.

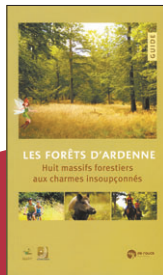
>> **Le bonheur national brut** • François Roux • éd. Albin Michel • 2014 • 688 p. • 22,90 EUR.



Une petite porte sur la paix intérieure

La paix intérieure n'est pas réservée aux sages et aux saints. Chacun mérite (et a besoin) de pousser sur "pause" pour entendre ce que murmure le plus profond de son être. Au fil des pages, l'auteur, qui s'inspire de la spiritualité chrétienne, distille conseils et pratiques pour initier à l'écoute de soi-même. Ni "objet thérapeutique" ni "discours-vérité", l'auteur qualifie son ouvrage plutôt d'"un chemin parmi tant d'autres, une promenade vers l'apaisement, vers l'ouverture, vers davantage d'harmonie". Un parcours balisé de sorte que tous types de lecteurs, même les moins initiés, se sentent à l'aise de l'emprunter.

>> **Clés pour la paix intérieure** • Frank Andriat • éd. Marabout • 2014 • 252 p. • 15,90 EUR.



Us et coutumes d'antan

Accordailles et *Semailles*, deux œuvres de la trilogie (manque *Grisaille*, annoncé pour 2015) réalisée dans les années '80 par Jean-Claude Servais et Gérard Dewamme, sont aujourd'hui rééditées. La plus-value de la réédition ? La collaboration de l'auteur avec le musée En Pi-



conrue (Bastogne), spécialisé en ethnologie, légendes et croyances populaires d'Ardenne et du Luxembourg. Résultat : les dessins originaux sont associés à des objets témoignant de la vie au 19^e siècle. Un support pédagogique non négligeable. *Accordailles* (1^{er} tome), raconte la romance Bastien-Toinette avec son lot de croyances, de règles à suivre et de superstitions. *Semailles* (2^e tome), le désir d'enfant, la grossesse, l'enfantement... Une ambiance toute particulière se dégage de ces ouvrages : dialogues d'antan et odeur de feu

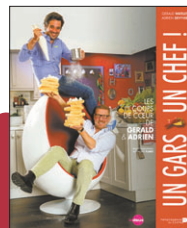
de bois.
>> **Accordailles et Semailles** • Jean-Claude Servais, Gérard Dewamme, Guy Raives • éd. Weyrich • 2014 • 52 p. • 21 EUR le tome.



À vos fourneaux !

Au fil des émissions, *Un gars, un chef!* (La Deux, RTBF) a su se démarquer des autres programmes culinaires, bien loin des compétitions et des chichis. Le premier initiant le second aux plaisirs de la cuisine... En musique, Gérard Watelet et Adrien Devyver y réalisent ensemble des recettes simples, authentiques et généreuses. Avec une belle rasade d'humour, un zeste de trucs et astuces et une pincée d'anecdotes savoureuses. De l'entrée au dessert, l'ouvrage rassemble les 50 meilleures recettes concoctées par les deux complices. Des photos font revivre l'ambiance décontractée et les plats mitonnés en studio.

>> **Un Gars, un Chef!** • Gérard Watelet et Adrien Devyver • éd. La Renaissance du livre • 144 p. • 19,90 EUR.



Waterloo, "morne plaine"

Ni guide illustré sur la bataille de Waterloo, ni ouvrage pour érudits d'histoire militaire napoléonienne, ce livre invite à regarder la Campagne de Belgique dans son ensemble afin de comprendre comment les événements se sont enchaînés du 16 au 18 juin 1815 et, surtout, pourquoi leur issue était tout simplement inéluctable. L'auteur, guide britannique sur le site de Waterloo, retrace avec force détails les grandes batailles et nous invite à le suivre à travers plus de 200 photographies saisissantes de réalisme, prises lors des reconstitutions qui ont lieu chaque année. Le texte est également étoffé de nombreuses cartes.

>> **Juin 1815 La campagne de Belgique** • Alasdair White (textes) et Marc Faso (photographies) • éd. La Renaissance du livre • 164 p. • 25 EUR.

Éditorial Jean Hermesse // secrétaire général

L'austérité touchera la santé

Pour réduire le déficit public, le gouvernement fait porter des efforts importants aux travailleurs, aux services publics, aux allocataires sociaux. Ce choix ne manquera pas d'affaiblir la cohésion sociale de notre société. Par ricochet, il risque aussi de porter atteinte à la santé de tous. Des alternatives sont pourtant possibles.

Pour assainir les finances publiques et amorcer la réduction de la dette, le gouvernement fédéral a décidé de réaliser 12 milliards d'économies, dont 30% sous forme de nouvelles recettes et 70% par des réductions de dépenses. Son intention est également de relancer la croissance et de créer davantage d'emplois. Ainsi, la décision a été prise de réduire les charges des entreprises. Objectif : les rendre plus compétitives. Ces réductions de charges devront aussi être compensées. Un manque à gagner qui s'ajoute aux économies attendues. Nul doute, dans ce contexte, que les efforts demandés à la population seront très conséquents. Mais seront-ils équitablement répartis ?

Des taxes et impôts mieux répartis

Une critique majeure faite en matière de taxation à la Belgique – notamment par les mouvements sociaux – c'est que l'État taxe trop le travail et pas assez le capital. L'OCDE (Organisation internationale de coopération et de développement économiques), que l'on ne peut taxer d'anti-marchands, partage cet avis. Or en Belgique, la part des revenus mobiliers et immobiliers dans le produit intérieur brut a augmenté plus rapidement que celle des salaires. Et pourtant, ces revenus en croissance ne contribuent pas davantage au financement de la sécurité sociale et des finances publiques. La pression fiscale est même à la baisse en Europe. Tous les États essayant d'attirer les capitaux et les investissements en réduisant les charges de manière directe ou indirecte par des accords plus ou moins secrets.

Voyez les montages "LuxLeaks". Cette concurrence fiscale aggrave les inégalités. Seules les grandes sociétés multinationales et les plus nantis peuvent "profiter" du gâteau fiscal européen. Seule une régulation européenne peut empêcher ces avantages et délocalisations fiscales qui détruisent l'emploi et dérèglent les conditions de travail. Pourquoi ne prenons-nous pas cette voie ?

Est-il nécessaire de rappeler qu'une société plus égalitaire est bien plus "efficace" en termes de santé et de bien vivre pour tous ? C'est attesté : les sociétés moins égalitaires détériorent la qualité des relations sociales, engendrent la division, doivent faire face à plus de problèmes sanitaires et sociaux, plus de violence, de maladies mentales, d'anxiété... Le programme du gouvernement Michel nous engage vers un renforcement des inégalités, alors qu'il devrait viser une répartition plus équitable des taxes et impôts, au bénéfice du bien-être et de la santé de tous.

Pour une société de confiance

Une grande partie de la population est inquiète. Nous partageons cette inquiétude d'autant que notre monde ne manque pas de challenges : vieillissement, chômage, stabilité de la sécurité sociale... Un gouvernement se doit de relever ces défis de manière posi-

tive. Il se doit de donner confiance en l'avenir. Il ne pourra le faire sans investir d'abord dans l'humain et le social. Face aux enjeux du vieillissement, pourquoi ne pas proposer de nouvelles formules d'aménagement du temps de travail, des dispositifs d'accompagnement de fins de carrière ? Les mesures gouvernementales prévues n'ouvrent pas de portes en ce sens. Face à la problématique du chômage, la seule perspective envisagée aujourd'hui se résume à réduire les charges patronales en vue d'améliorer la compétitivité des entreprises, de relever la croissance et de créer de l'emploi. Or, soyons réalistes, pour créer de l'emploi net, c'est au moins 2% de croissance qu'il faut atteindre. Les dernières prévisions de la banque centrale européenne tablent sur une croissance de 1,1% de la zone euro en 2015 et de 1,7% en 2016. L'hypothèse de travail du gouvernement apparaît donc bien optimiste pour les prochaines années... Offrir de réelles perspectives aux jeunes et réduire le chômage

de manière structurelle, passe au contraire par la multiplication des formules de partage du temps de travail. Une perspective souhaitable également pour permettre un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Hélas, ce gouvernement tend à supprimer les dispositifs de ce type. Enfin, face au troisième défi que nous énonçons : la stabilité de la sécurité sociale, nous dénonçons les restrictions dans le secteur du chômage et des pensions. Agir de la sorte, c'est créer un climat d'insécurité sociale. C'est favoriser un glissement progressif vers un système dual : l'assistance sociale pour les démunis et la protection sociale privatisée pour les autres.

Alors que les mesures du programme gouvernemental créent une société de peur et de défiance, nous plaidons au contraire pour une approche basée sur la concertation et la confiance porteuse de cohésion sociale.

Où est la vision porteuse de sens ?

Que des économies soient nécessaires, on peut le comprendre. Mais le résultat budgétaire ne peut être le seul objectif. Où est le projet qui mobilise et qui inspire ? Le développement durable, l'enjeu climatique, le coût de l'énergie, la mobilité, l'accès au logement, le rôle de l'Europe, la multi-culturalité... sont autant de défis qui demandent de l'audace. La population attend une vision et pas seulement des économies. À défaut, chacun se débrouillera et c'est au marché qu'on laissera les choix de société...

Le programme du gouvernement fédéral risque de nous mener vers une société plus inégalitaire, plus méfiante, plus dure. Les perspectives apparaissent bien sombres, avec une qualité de vie et une santé en recul. Comme d'autres, nous croyons qu'il pourrait en être autrement. Cette autre "voix" devrait être "entendue".



D. M. CORNÉES

ça se passe

// Vieillir autrement

Le jeudi 11 décembre, la Ligue des droits de l'Homme organise, dans le cadre du cycle des apéro-lottés, un apéro débat sur le thème des alternatives aux maisons de repos.
Lieu : place communale de Malèves à 1360 Perwez
Infos : 02/209.62.80 • www.liguedh.be

// Art thérapie

Le jeudi 11 décembre de 12h à 14h, l'Espace Santé de Charleroi accueille une conférence sur le thème : "L'Art thérapie, pour qui ? Pour quoi ?" Gratuit
Lieu : Espace Santé, bd Orion 1 à 6000 Charleroi
Infos : 071/86.70.03 • www.charleroi-ville-sante.be

// Spéculation alimentaire

Le jeudi 11 décembre à 19h30, Attac Liège organise une conférence sur le thème : "Spéculation sur les denrées alimentaires". Entrée libre
Lieu : place Émile Dupont 1 à 4000 Liège
Infos : 04/349.19.02 • <http://liege.attac.be>

// Le prix du pain

Le vendredi 12 décembre à 19h45, l'ASBL Vivre Ensemble convie à une projection de *Le prix du pain*. Le film, qui suit le quotidien de personnes précaires, sera suivi d'un débat. Gratuit
Lieu : drève des chasseurs 14 à 1410 Waterloo
Infos : 02/227.66.80 • www.vivre-ensemble.be

// Atelier bijoux

Le samedi 13 décembre à 14h, le Centre de jeunes Taboo associe récup' et accessoires de modes. Il propose de créer ses bijoux à partir de vieux journaux et magazines. Gratuit
Lieu : rue Bassié 8 à 6000 Charleroi
Infos : 071/64.13.07 • www.cjtaboo.be

// Démocratie participative

Le samedi 13 décembre de 8h30 à 18h, la Faculté ouverte de politique économique et sociale (FOPES) de l'UCL organise, pour son 40^e anniversaire, un colloque : "La démocratie participative en questions... et en pratiques". Gratuit
Lieu : aud. Socrate 10, pl. C. Mercier 10-12 à 1348 LLN
Infos : 010/47.39.08 • www.uclouvain.be/opes

// L'urgence de ralentir

Le mardi 16 décembre à 20h, La vénérie accueille un ciné-débat. Projection du film *L'urgence de ralentir*, de Philippe Borrel. Prix : 6 EUR
Lieu : La Vénérie, place Keym à 1170 Bruxelles
Infos : 02/672.14.39 • www.lavenerie.be

// Accompagner la déficience

Le mardi 16 décembre de 14h à 16h30, la Fondation Roi Baudouin organise un atelier sur le thème : "Désir d'enfant et parentalité des personnes avec une déficience intellectuelle - Ou'est-ce qu'un bon accompagnement ?" Gratuit
Lieu : rue Brederode 21 à 1000 Bruxelles
Infos : 02/511.18.40 • www.kbs-frb.be

// Alzheimer

Le mardi 16 décembre de 13h à 18h, l'ASBL Centre d'Éducation Populaire Régional propose une projection du film *Je n'ai rien oublié* suivie d'un débat avec la présidente de la Ligue Alzheimer. Gratuit
Lieu : rue H. Aubry 23 à 7100 Haine-Saint-Paul
Infos : 064/23.61.18

// Haut potentiel

Le jeudi 18 décembre à 19h45 (Bruxelles) et le lundi 19 janvier à 19h45 (Liège), les ASBL Douance et AvanceToi organisent deux sessions d'information sur le Haut potentiel. Ouvertes à tous.
Prix : 15 EUR
Infos : 0478/26.76.86 • www.douance.be

// Sport et autisme

Le vendredi 19 décembre de 9h à 16h, l'AWIPH organise une journée sportive pour personnes autistes. Plusieurs activités sportives pour tous les âges seront proposées. Gratuit
Lieu : rue Docteur Melin 14 à 5300 Andenne
Infos : 071/20.55.91 • www.awiph.be

// Santé mentale

Le mardi 6 janvier, dans le cadre des matins de l'adolescence, la Ligue francophone bruxelloise pour la Santé mentale coordonne un atelier sur le thème : "Où est la place des parents dans le travail avec les adolescents ?" À destination des professionnels en lien avec l'adolescence. Gratuit
Lieu : rue du Président 53-55 à 1050 Bruxelles
Infos : 0478/21.69.83 • www.lbfsm.be

// Atelier Tai Chi

Les samedi 17 et 31 janvier de 13h45 à 16h, l'ASBL Belgique Acouphènes organise deux ateliers de Tai Chi. Pour revigorer la santé physique et mentale des participants. Prix : 20 EUR
Lieu : rue Docteur Huet 79 à 1070 Anderlecht
Infos : 04/367.45.65 • www.belgiqueacouphenes.be

// Journées des alternatives

Le samedi 17 janvier de 9h à 17h, le Cefoc convie à un moment d'échange autour du thème : "Alternatives : agir autrement ? Oui...Mais...Mais (pour)quoi ?" Table-ronde basée sur des projets concrets.
Prix : 10 EUR
Lieu : Beau-mur, rue du Beau-mur 48 à 4030 Liège
Infos : 0479/34.52.39 • www.cefoc.be

// La nature autrement

Du lundi 19 au mercredi 21 janvier, l'ASBL Institut d'Éco-Pédagogie organise une formation pour interroger nos représentations sur la nature. La formation comprend un forum et des activités à l'extérieur.
Prix : 80 EUR (hébergement et repas inclus)
Lieu : 4577 Modave
Infos : 04/250.75.10 • www.institut-eco-pedagogie.be

// Vivre son deuil

À partir du mercredi 21 janvier, l'ASBL Vivre son deuil démarre une nouvelle session de son groupe d'entraide pour adulte. Le groupe se compose de 4 sessions. Un entretien préalable est requis.
Prix : 5EUR/rencontre
Lieu : rue du Culot 15b à 1341 Céroux-Mousty
Infos : 010/45.69.92 • www.vivresondeuil.be

// Antioxydants et santé

Le jeudi 22 janvier de 19h30 à 22h, la Maison de la Laïcité de Sainte Walburge accueille une conférence sur les rapports entre antioxydants et santé humaine. Gratuit
Lieu : place Sainte Walburge 1 à 4000 Liège
Infos : 0473/53.06.72 • www.ml-saintewalburge.be

// Formation à l'action locale

Les samedi 24 et dimanche 25 janvier de 9h à 17h, l'ASBL Éducation Environnement propose une formation sur l'action locale et citoyenne.
Prix : 40 EUR Lieu : 4000 Liège
Infos : 04/250.75.00 • www.education-environnement.be

// Prévention du suicide

De janvier à mai 2015, l'ASBL "Un pass dans l'im-passe" - Centre de prévention du suicide et d'accompagnement organise plusieurs cycles de formation sur le thème "Prévention du suicide et promotion de la santé : Comment agir en amont et en présence d'idéations suicidaires ?". Ces cycles s'adressent aux agents éducatifs et aux intervenants de première ligne. Ils durent 3 jours et se déroulent sur l'ensemble du territoire wallon.
Prix : 50 EUR
Infos : 081/777.71.50 • www.lesuicide.be